



Communiqué de presse

La nouvelle loi agricole reste bien en deçà des exigences de notre temps

Luxembourg, le 13 juillet 2023 - Aujourd'hui, le Parlement a adopté la nouvelle loi agricole qui fixe les orientations de l'agriculture luxembourgeoise et les aides aux agriculteurs et agricultrices ainsi qu'aux autres producteurs·ices de denrées alimentaires pour les années à venir. Les 6 organisations* regrettent que cette nouvelle loi n'apporte pas davantage de changements nécessaires que les précédentes - des changements qui permettraient pourtant d'offrir des perspectives d'avenir à un maximum de producteurs et productrices agricoles, tout en permettant une bien meilleure protection du climat, de la nature et des ressources hydriques.

Dès les préparatifs de cette loi agricole, le plan stratégique national a largement documenté la situation actuelle de l'agriculture luxembourgeoise et a mis en évidence de nombreux domaines problématiques : des effets négatifs tels que le recul de la biodiversité, la mauvaise qualité des eaux de surface et la pollution des réserves d'eau souterraine, des émissions d'ammoniac plus élevées que dans les autres pays de l'UE, de l'élevage laitier intensif, etc... Nous doutons fortement que les mesures de la nouvelle loi agricole suffisent à résoudre les problèmes cités, car il n'y a pas de vision d'ensemble, ni de perspective à moyen et long terme du rôle de notre agriculture dans la société. Même si beaucoup de choses sont envisagées dans les nouveaux programmes, ils ne mentionnent pas certaines évolutions cruciales comme la valorisation des élevages au sol, une meilleure diversification des assolements ou la diminution drastique de l'utilisation des pesticides et engrais toxiques.

Les consultations publiques sur ce plan stratégique ont d'ailleurs débuté bien trop tard, de sorte qu'aucun débat citoyen pour une agriculture réellement tournée vers l'avenir et la nature n'a pas pu avoir lieu. Les organisations d'agriculteur·ices avaient également beaucoup protesté contre ce retard dans le processus de consultation dans l'élaboration de la loi agricole. Elles avaient aussi manifesté leur mécontentement face à la manière dont la limitation du cheptel bovin devait être réglée lors du développement futur des exploitations, notamment lors de la reprise d'exploitations par de jeunes entrepreneurs. Un compromis a tout de même été trouvé.

La future loi sur l'agriculture et les programmes de subventions qui y sont liés sont ainsi des garde-fous qui permettent aux exploitations de se développer. Ils constituent la base des investissements ainsi que de la planification à long terme et déterminent dans quelle mesure l'exploitation peut être gérée dans le respect de l'environnement et des animaux. Les organisations signataires attendent donc que les nombreux programmes positifs qui sont proposés soient dotés de primes assez conséquentes, et que les producteurs et productrices bénéficient de suffisamment de possibilités de mise en œuvre dans leurs exploitations. De manière générale, les programmes environnementaux sont bien acceptés dans l'agriculture, car ils constituent une source de revenus importante pour de nombreuses exploitations.

Les organisations espèrent que les programmes conduisant à une réduction du cheptel seront particulièrement bien accueillis et que les exploitations pourront parallèlement développer des branches de production alternatives. Les ONG espèrent également que le développement de l'agriculture biologique sera poursuivi et qu'il servira de modèle pour une agriculture respectueuse du climat et des ressources. Les charges administratives pour les exploitations doivent être réduites afin que le plus grand nombre possible d'agriculteurs et agricultrices y participent.

Les 6 organisations trouvent absolument justifié que l'agriculture soit soutenue par des fonds publics, car elle est la base de notre approvisionnement alimentaire et joue un rôle central dans la protection du climat, de la nature et des ressources. Nous voyons un potentiel futur important pour le secteur agroalimentaire si celui-ci s'oriente et s'adapte aux défis de notre temps. La mise en œuvre du Green Deal de l'UE, qui doit amorcer une "transformation profonde et complète de notre société et de notre économie", doit absolument se refléter dans la stratégie du système agricole et alimentaire du Luxembourg. En vue de la prochaine loi agricole, ces opportunités doivent être bien mieux traduites dans la réalité par de nouvelles mesures concrètes réellement durables.

** Les 6 organisations : natur&ëmwelt, CELL, Greenpeace, Mouvement Écologique, SOS Faim, Vereenegung fir Biolandwirtschaft Lëtzebuerg a.s.b.l.*

Contacts:

Dani Noesen,

Vereenegung fir Biolandwirtschaft Lëtzebuerg a.s.b.l. - noesen@biovereenegung.lu - 691 292868

Pol Moes,

natur&ëmwelt a.s.b.l. - p.moes@naturemwelt.lu - 29 04 04-311

Raymond Aendekerk,

Greenpeace - raymond.aendekerk@greenpeace.org - 661 546252